



Canton de Hatley

***Projet de contournement sud
de l'agglomération de Sherbrooke dans le
prolongement de l'autoroute 410***

Mémoire présenté au

**Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Septembre 2006

Municipalité du Canton de Hatley, 135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0

Le Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 ne réalisera pas pleinement, dans sa forme actuelle, les objectifs de son promoteur et aura des impacts néfastes, et ce, à plusieurs niveaux.

Afin de réaliser complètement les objectifs du projet et d'éviter des impacts défavorables sur la population, le transport, l'environnement et l'économie, la municipalité du Canton de Hatley est d'avis que le Ministère des Transports devrait revenir à la proposition initiale de construction d'un **échangeur de type losange à l'intersection du chemin Dunant.**

1) LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

Le Canton de Hatley est une municipalité rurale située dans la MRC de Memphrémagog au sud de la Ville de Sherbrooke. Elle comprend une population de 1676 sur une superficie totale de 71,51 Km².

Le Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410 affecte la municipalité parce qu'il compte la traverser dans sa partie nord. En effet, le tracé de l'autoroute projetée traverse l'intersection des chemins Albert Mines et Bel-Horizon, ainsi que la rue Belvédère Sud.

2) ABSENCE D'ÉCHANGEUR À L'INTERSECTION DU CHEMIN DUNANT

La municipalité appuie le projet. Elle en reconnaît la nécessité et l'utilité. La municipalité accepte également le tracé tel que proposé par le promoteur. Par contre, une modification importante a été apportée à la dernière version (addenda 2) soit l'absence d'un échangeur à l'intersection de l'autoroute projetée et du chemin Dunant. Cette modification pourrait avoir des impacts négatifs importants sur le plan humain, économique et environnemental. Il serait donc nécessaire de revenir à la proposition initiale, c'est-à-dire, celle qui incluait la construction d'un échangeur de type losange à l'intersection du chemin Dunant. Ceci permettrait au chemin Bel-Horizon d'être une route réservée à la circulation locale, ce qui rejoindrait un des objectifs implicites du projet.

a) Circulation de véhicules lourds et de transit sur le chemin Bel-Horizon

L'absence d'un échangeur à l'intersection du chemin Dunant ne permettra pas le dégagement de la circulation de véhicules lourds et de transit sur le chemin Bel-Horizon. En effet, sans échangeur à cet endroit, celui-ci continuera d'être utilisé comme voie de transit par les camions allant et venant aux carrières (Sintra Inc. et Construction DJL inc.) du chemin Dunant, ainsi que par tous les automobilistes souhaitant emprunter le chemin Dunant, que ce soit en direction de Sherbrooke, vers le nord, ou vers le sud en direction du Canton de Hatley.

b) Accès au chemin Dunant : un détour trop long

Avec la proposition de l'addenda 2, soit sans un échangeur au chemin Dunant, toute la circulation provenant de l'est et se dirigeant vers le chemin Dunant devra donc effectuer un « détour » par l'échangeur projeté à l'intersection de la route 216, pour ensuite revenir vers le chemin Dunant par une voie de service parallèle à l'autoroute projetée. Ce détour représente une distance supplémentaire de plus de deux (2) kilomètres.

c) Le chemin le plus court

La municipalité est d'avis que les transporteurs, les automobilistes ainsi que les camions se dirigeant vers les carrières du chemin Dunant agiront de manière à emprunter le chemin le plus court. Pour le transport provenant de l'est et se dirigeant sur le chemin Dunant celui-ci sera d'emprunter l'échangeur à l'intersection du chemin Belvédère et ensuite de circuler sur le chemin Bel-Horizon jusqu'au chemin Dunant.

Même avec le choix d'un « détour » par l'échangeur disponible à l'intersection de la route 216, les camionneurs et automobilistes agiront de manière instinctive et choisiront le chemin le plus court. Le problème de circulation de véhicules lourds et de transit sur le chemin Bel-Horizon ne sera donc pas résolu.

d) Effets sur la qualité de vie des résidents du chemin Bel-Horizon

Depuis plusieurs années, voir des décennies, les résidents du chemin Bel-Horizon subissent les désagréments liés à la circulation de véhicules lourds et de transit. Ces résidents espèrent donc que le *Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410* assure une utilisation du chemin Bel-Horizon par la circulation locale seulement. Le projet actuel ne permet pas d'atteindre cet objectif.

e) Augmentation inutile des gaz à effet de serre

Le « détour » nécessaire (par l'échangeur à l'intersection de la route 216) pour accéder au chemin Dunant dans le projet actuel représente une distance supplémentaire de plus de deux (2) kilomètres, et ce, pour chaque véhicule qui l'emprunterait plutôt qu'un échangeur de type losange qui serait directement sur le chemin Dunant. Attendu que cette autoroute sera utilisée par de nombreuses personnes, il est donc possible de présumer qu'un nombre incalculable de kilomètres supplémentaires inutiles seront effectués. Dans une perspective de développement durable et de réduction des gaz à effet de serre, le projet actuel n'est pas optimal. Il devrait être modifié afin de favoriser une réduction du kilométrage des véhicules dans la mesure du possible.

f) Un impact économique significatif pour la municipalité

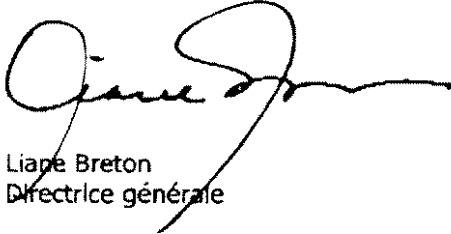
Le chemin Bel-Horizon ne possède pas les infrastructures, ni les appuis de chaussée nécessaires pour supporter le trafic actuel. En effet, il lui serait impossible de supporter, à long terme, une circulation continue de véhicules lourds. À moyen terme, la municipalité devra prévoir une partie importante de son budget afin de refaire cette chaussée. Le projet actuel du Ministère aurait donc un impact significatif sur l'économie de la municipalité pour les années à venir.

3) Un projet à réaliser avec certaines modifications

La municipalité du Canton de Hatley croit en l'importance de la réalisation du projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410. La municipalité est également d'accord avec le tracé présentement prévu par le projet. Par contre, la municipalité est d'avis qu'un échangeur de type losange à l'intersection du chemin Dunant est absolument nécessaire afin de permettre à l'autoroute projetée de réaliser pleinement

ses principaux objectifs. De plus, il permettrait d'améliorer la qualité de vie des résidents du chemin Bel-Horizon, de protéger les infrastructures de ce chemin, d'éliminer un surplus de kilométrage qui permettrait de diminuer la pollution causée par les gaz à effet de serre, et finalement, éviter certains investissements majeurs de la municipalité dans son réseau routier.

Pour la municipalité du Canton de Hatley,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liane Breton', with a long horizontal flourish extending to the right.

Liane Breton
Directrice générale